

**PROCES-VERBAL
SEANCE D'INSTALLATION DU CONSEIL INTERCOMMUNAL**

**SDIS Nyon-Dôle
Mercredi 7 juillet 2021 à 19h00**

Présidence de : Olivier FARGEON

ORDRE DU JOUR :

Présidence du Préfet :

1. Accueil, ouverture de l'assemblée
2. Contrôle des présences
3. Assermentation des membres du Conseil intercommunal et des suppléants
4. Election du/de la Président/e du Conseil intercommunal
5. Election du/de la Secrétaire du Conseil intercommunal

Présidence du/de la Président/e du Conseil intercommunal :

1. Election du/de la Vice-Président/e du Conseil intercommunal
2. Election des scrutateurs du Conseil intercommunal
3. Election des scrutateurs-suppléants
4. Election du/de la Secrétaire suppléant/e
5. Election des membres du Comité de direction
6. Election du/de la Président/e du Comité de direction
7. Elections diverses si nécessaire

Présidence du Préfet :

1. Assermentation des membres du Comité de direction et du Président
2. Lecture et approbation du procès-verbal d'installation
3. Communications diverses

Ces opérations se déroulent conformément à la Loi sur les Communes du 28 février 1956.

Il est constaté que ces nominations au Conseil intercommunal ont été faites régulièrement.
La liste des délégués est déposée sur le bureau.
Il a également été constaté que ces élections n'ont donné lieu à aucun recours.

Fonctionne comme secrétaire provisoire : Bou Penaz Cécile

Fonctionne comme scrutateur provisoire : J-L Haldimann et E Girod

26 conseillers sont présents représentant 56 voix sur 59

2 conseillers sont absents

5 membres du Comité de direction sont présents

/ membres du Comité de direction sont absents

Les conseillers et/ou membres du Comité absents seront assermentés à la première séance du Conseil intercommunal à laquelle ils se présenteront.

Chaque membre du Conseil intercommunal est appelé, solennise la promesse légale, ensuite le Comité de direction et enfin le ou la Président/e du Comité de direction, selon l'article 62 de dite loi.

Est élu/e Président/e du Conseil intercommunal : C Poude Bassons

Elu tacitement

Est élu/e Secrétaire du Conseil intercommunal : Isabelle Guignat

Est élu/e Vice-président/e du Conseil intercommunal : Evelina Girod

Sont élus scrutateurs et scrutateurs suppléants du Conseil intercommunal :

Sucrateurs :

Berger Denis

Gerber Sylvain

Suppléants :

Haldimann Jean-Luc

Geissmann Geoffrey

Est élu/e Secrétaire suppléant/e : Géraldine Boulenoz

Sont élus au Comité de direction : Linares

Barras Patrick, Farraut Roxane

Blumenstein Alain, Blhlemann Jacques,

Dominique Galner

Est élu/e Président/e du Comité de direction de l'Association :

Barras Patrick

Sont élus membres de la Commission de gestion et des finances :

Robert Middleton

François Esselborn

Pascal Colambo

Arthur Rambaud

Jacques Olivier

Sont élus membres à la/aux Commission/s suivante/s :

Yvan Laurent

Vincent Berlie

Geoffrey Geissmann

Dorenas Peter

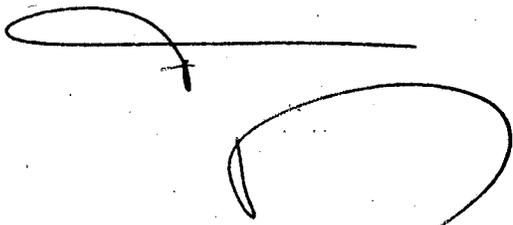
Jean-Luc Habimann

Il est constaté qu'il n'existe aucun lien de parenté prohibé entre le/la Président/e du Conseil intercommunal et le/la secrétaire (selon l'article 12 et 114 de la Loi précitée).

Le procès-verbal est lu et approuvé.

La séance est levée à : 19h40

Le Préfet :



Le/la Secrétaire :

